



Mission régionale d'autorité environnementale

Grand Est

**Information de la Mission régionale
d'autorité environnementale (MRAe) Grand Est
sur les dossiers de révisions allégées n°1 et 2 de la Communauté de communes Seille et
Grand Couronné – secteur Grand Couronné**

n° portail pétitionnaire : 003018/A PP et 003019/A PP

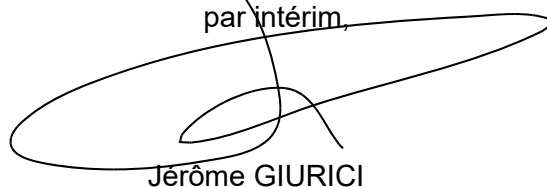
Vous avez transmis pour avis de l'autorité environnementale les dossiers de **révisions allégées n°1 et 2 de la Communauté de communes Seille et Grand Couronné – secteur Grand Couronné**, reçus le 29 avril 2025.

Je vous informe que la Mission régionale d'autorité environnementale ne s'est pas prononcée dans le délai réglementaire prévu par l'article R. 104-25 du code de l'urbanisme *[pour les avis PP]*.

Cette information sur l'absence d'avis est à porter à la connaissance du public. Elle figure sur le portail de l'évaluation environnementale.

Fait à Metz, le 30 juillet 2025

Le Président de la Mission Régionale
d'Autorité environnementale,
par intérim,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, is written over the text 'par intérim,'.

Jérôme GIURICI